

CONDITIONS DE BANQUE 2026 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarifs en vigueur au 1/8/2026 • Taux de Base Bancaire (TBB) : 10,75% HT depuis le 1/2/2009



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



I. CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1 Conditions d'ouverture de compte

1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Aucun
1.1.1.5	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Non applicable

1.2 Conditions de clôture de compte

1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II. SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1 Gestion de comptes

2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB (10,75%)
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,25% mensuel
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,1%
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	
	- Entreprise du Retail	Taux d'intérêt contractuel majoré d'une pénalité de 2% + 20 000
	- Entreprise du corporate	Taux d'intérêt contractuel majoré d'une pénalité de 2% + 30 000
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	
	- Entreprise du Retail	Taux d'intérêt contractuel majoré d'une pénalité de 2% + 20 000
	- Entreprise du corporate	Taux d'intérêt contractuel majoré d'une pénalité de 2% + 30 000
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
	- Société SA et SARL	20 000
	- ONG / Association / Congrégation	10 000
	- Entreprise Individuelle	12 500
2.1.1.6.1	Produit Package	
	• Pack Business	15 000 hors frais d'assurance moyen de paiement
2.1.1.7	Arrêté de compte	Trimestriel
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	
2.1.2.1	Relevés de compte	
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit
2.1.2.3	À la demande (mois en cours)	2 000 F/page
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	2 000 F/page
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestations ordinaires (Clôture de compte, RIB, solde...)	15 000
2.1.3.2	Attestation de redevance/non redevance	65 000
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	
	- Commissaires aux comptes	60 000
	- Référence financière pour obtention de marché/par attestation	35 000
2.1.3.4	Attestation simple	15 000
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.5	Frais pour procuration/ renouvellement Procuration	5 000 F/procuration saisie
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	N/A
2.1.6.2	Autres dépôts	N/A
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Min 3,10%
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Négociable
2.1.6.5	Pénalité pour diminution ou remboursement anticipé DAT	Taux du DAT minoré de 2%
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chèque	Gratuit
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Sur devis Minimum : 500 F/feuille
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	
	- Entreprise du Retail	20 000
	- Entreprise du Corporate	30 000
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	0,10% min 20 000 - max 30 000
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en Euro	
	- Frais de dossier	12 000
	- Commission de transfert	1,7% min 10 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Autorisation change FINEX (tout virement > 500 000 F CFA)	5 000
	- TTHU	0,60%
	- Port de lettre	1 500
2.2.1.1.6	Chèque de guichet	Sur compte courant (entreprise individuelle)* : 2 500 *à l'exception des nouveaux comptes sur une durée max de 2 mois
2.2.1.2	Certification de chèque	
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	12 000
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	15 000 F/chèque - 30 000 F/chèque
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	15 000 F/chèque - 30 000 F/chèque
2.2.1.6	Frais de garde et destruction de chèque et effet	
2.2.1.6.1	Chèque	
	- Frais de garde	5 000 F/mois passé un délai de 3 mois
	- Frais de destruction (après 6 mois)	15 000

2.2.1.6.2	Effet	
	- Frais de garde	5 000 F/mois passé un délai de 3 mois
	- Frais de destruction (après 6 mois)	15 000
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	
	- Frais d'incident de paiement (à l'émetteur)	35 000
	- Impayé chèque issu d'une remise (au bénéficiaire)	10 000
	- Représentation	50 000
2.2.1.8	Forfait chèque impayé<à montant X F CFA (montant à préciser)	
	- Frais d'incident de paiement (à l'émetteur)	35 000
	- Impayé chèque issu d'une remise (au bénéficiaire)	10 000
2.2.1.9	Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)	Non applicable
2.2.1.10	Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé) - si à l'étranger	En fonction des frais d'envoi (à la charge du client)
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	35 000
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Non applicable
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	
	- Encaissement	12 000
	- Frais d'envoi (courrier express)	Au réel min 30 000
	- Commission de change éventuelle	0,15%
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement / Cotisation annuelle	Les entreprises ne peuvent pas disposer de carte sésame (GIM-UEMOA)
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA) – carte sésame	Non applicable
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux GAB/DAB de la banque du client	Néant
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux GAB des confrères de la zone UEMOA	Néant
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Néant
2.2.2.1.1.4	Mini relevé Néant	
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	Néant
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	Néant
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	
	- Visa Bleue	24 000
	- Visa Elite (hors pack)	50 000
	- Visa Gold	70 000
	- Visa Platinum	109 090
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Cf. frais annuel tarif carte interbancaire internationale
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Cf. frais annuel tarif carte interbancaire internationale
2.2.2.4	Frais de refection de carte	Cf. frais annuel tarif carte interbancaire internationale
2.2.2.5	Rédition du code confidentiel	5 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	
	- Visa Bleue	10 000
	- Visa Elite	20 000
	- Visa Gold	22 727
	- Visa Platinum	27 273
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	10 000
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	10 000
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Frais de garde/destruction de carte	Non applicable
2.2.2.10	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	
	- Visa Bleue	10 000
	- Visa Elite	20 000
	- Visa Gold	22 727
	- Visa Platinum	27 273
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Gratuit
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Gratuit
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique) - uniquement pour les cartes prépayées	Gratuit
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les DAB	Gratuit
2.2.2.13.1.1	DAB du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	DAB autres banques locales (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.3	Retrait Distributeurs Automatiques de Billets UEMOA	
	• Réseau BOA	295
	• Hors réseau BOA	500
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	
	• Réseau BOA	295
	• International hors réseau BOA	2,27%
2.2.2.13.2	Services accessibles via les GAB / DAB	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de Solde	Gratuit
2.2.2.14	Palements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	2,27%
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	10 000
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
	- Inférieur à 50 000 000	20 000
	- À partir de 50 000 000	50 000
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.6	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.3.1.6.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.1.6.2	Exécution de l'opération	
	- BOA Gratuit	
	- Confrères (en Côte d'Ivoire)	10 000
2.2.3.1.7	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit

CONDITIONS DE BANQUE 2026 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarifs en vigueur au 1/8/2026 • Taux de Base Bancaire (TBB) : 10,75% HT depuis le 1/2/2009



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



2.2.3.1.8	Mise à disposition de fonds	
	• Mise à disposition	
	- Domestique	Emission : 20 000 / Réception : Gratuit
	- Internationale :	
	- Emission	cf virement UEMOA
	- Réception / client	Gratuit
	- Réception / non client	10 000
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	
	• BOA	Gratuit
	• Confrère (en Côte d'Ivoire)	10 000
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Gratuit
2.2.3.2.4	Païement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	35 000
2.2.3.3	Virement de masse (en local)	10 000 F/confrère
2.2.3.4	Effets de commerce	
2.2.3.4.1	Frais sur paiement d'effets	Gratuit
2.2.3.4.2	Effet à l'encaissement	5 000
2.2.3.4.3	Effet à l'escompte	
	- Commission de bordereau	0,25% flat
	- Commission d'endos	Gratuit
	- Commission de manipulation	7 000
	- Intérêt	10,75% (TBB)
	- Frais de protêt	Au réel
	- Frais de prorogation d'échéance	10 000

III. SERVICES BANCAIRES

3.1 Dates de valeurs appliquées

3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le 1 ^{er} jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Remise de chèque	1 jour pour les chèques BOA et 3 jours pour les confrères
3.1.3	Remise confrère	JJ +2
3.1.4	Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur 1 ^{er} jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.5	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le 1 ^{er} jour ouvré précédant celui du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	Crédit et débit le jour de l'opération
3.1.6	Livrets d'épargne	Crédit, le 1 ^{er} jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et débit le 1 ^{er} jour de la quinzaine précédant le retrait

3.2 Frais liés aux services bancaires

3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en F CFA	12 000
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	
	- Commission de transfert	1,7%
	- Dossier	6 000
	- TTHU	0,60%
	- Port de lettre	1 500
	- Autorisation FINEX	5 000
	- SWIFT	10 000
3.2.5	Rejet de chèque	35 000
3.2.6	Demande d'opposition	12 000 F/chèque - 30 000 F/chéquier
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	50 000
3.2.8	Protêt	Au réel
3.2.9	Frais de circularisation	60 000
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	0,25% de la valeur du portefeuille/an
3.2.14	Frais de nantissement	Enregistrement : Au réel / Inscription : Au réel
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	50 000
3.2.16	Frais de reclassement	Gratuit
3.2.17	Autres types de services bancaires	Non applicable

IV. SERVICES BANQUE À DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	
	• BOAWeb (service de banque en ligne par internet)	
	- PME du Retail	5 000 F/mois
	- Corporate (CAF)	10 000 F/mois
	- B-SMS (sms)	Gratuit
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
	- Virement domestique (local et UEMOA) via BOAweb	500
	- Virement Hors UEMOA via BOAweb	Cf conditions de transferts hors UEMOA
4.4	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Cf rubrique 4.2
4.5	Autres types de services banque à distance	
	- Transmission quotidienne des relevés de compte par SWIFT MT 940	25 000
	- BOA Bulkpayment	Gratuit*
	*les frais sur transaction sont prélevés en fonction des tarifs appliqués par l'opérateur de téléphonie mobile	

V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	10 000
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	15 000
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	15 000
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	15 000
5.6	Frais de rejet suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	35 000
5.8	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Non applicable

VI. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

6.1	Commission de conservation	
	• Droit de garde :	
	- Tranche de la valeur du portefeuille < ou = 10M	0,5%
	- Tranche de la valeur du portefeuille > 10 M	0,26 % min trimestriel de droits de garde : 2 500
6.2	Commission sur dénouement opération (actions et obligations)	
	- Action	1,4% de la valeur du montant de l'opération
	- Obligations et bons	0,11% du montant de l'opération de soumission
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	Nous consulter
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque	inexistant
6.5	Relevé mensuel	Gratuit
6.6	Relevé de titres à la demande	Gratuit
6.7	Autres types d'opérations sur titres	Inexistant
6.7.1	Commission de transfert de titres	0,1% de la valeur du portefeuille (minimum 10 000 par ligne + frais DC/BR)
6.7.2	Commission de nantissement de titres	10 000 + frais du DC/BR

VII. OPÉRATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	
	• Vente de billets de banque en Euros :	
	- Client BOA	Max 2%
	- Non client	Max 2%
	- Traitement autorisation FINEX 2000	Virement 5 000
	• Vente de billets de banque autres devises	Client BOA : 4%/ Non client : 5%
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Service inexistant (les chèques de voyage ne sont plus commercialisés)
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Service inexistant (les chèques de voyage ne sont plus commercialisés) Non applicable
7.4	Autres types d'opération de change	Non applicable

VIII. OPÉRATIONS DE CHANGE

8.1 Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB + Marge)

8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD + Marge)	TBB +2,75%
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD + Marge)	TBB +2,75%
8.1.3	Crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB +2,75%
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB +2,75%
8.1.4.1	Autres crédits à moyen et long termes (MTD + Marge)	TBB +2,75%
8.5	Frais de dossier	
	- Corporate : mise en place et renouvellement	1%
	- PME : mise en place et renouvellement	2%
	- Prorogation administrative	Au réel
8.1.6	Crédit-bail	
8.1.6.1	Mobilier	Nous consulter
8.1.6.2	Immobilier Non commercialisé	
8.1.7	Financement en devises	Non applicable
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	Non applicable
8.1.9	Autres financements en devises	Non applicable
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	
	- Agios	13,5%
	- Commission de bordereau	0,25%
	- Commission de manipulation	7 000
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	Max TBB +2,75%
8.1.12	Frais de forçage des impayés pour SARL, SA	7 500
8.1.13	Frais de forçage des impayés pour entreprise individuelle	5 000
8.1.14	Intérêt de retard	Taux du crédit +2%

8.2 Crédits par signature

8.2.1	Cautions sur marchés	
	- Frais de dossier	30 000
	- Pour les cautions de soumission :	
	- Frais de dossier :	
	Montant (F CFA)	Frais de dossier
	*1 à 15 000 000	30 000
	*15 000 001 à 50 000 000	50 000
	*>50 000 000	75 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim. indivisible min 35 000
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 35 000 (un trimestre = 90 jours indivisibles)
8.2.3	Aval de traites	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 35 000
8.2.4	Obligations cautionnées	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 35 000

CONDITIONS DE BANQUE 2026 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarifs en vigueur au 1/8/2026 • Taux de Base Bancaire (TBB) : 10,75% HT depuis le 1/2/2009



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



8.2.5	Autres cautions et avals	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trim indivisible min 35 000
8.2.6	Frais de tirage d'état de caution	PME Retail : 25 000 / PME CAF : 35 000

8.3 Opérations connexes aux opérations de crédits

8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Au réel
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	35 000
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Gratuit
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	2 000 F/page
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	35 000
8.3.6	Demande de décompte	Gratuit
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Réédition : 2 000 F/page
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	5 000
8.3.9	Frais de dossier avenant ou prorogation/modification de caution	
	- Frais de dossier	30 000
	- Commission trimestrielle	4% l'an par trimestre indivisible min 35 000
8.3.10	Frais et commissions d'escompte	Cf. effet de commerce 2.2.3.3.3
8.3.11	Frais d'études des dossiers de prêt	Gratuit

IX. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

9.1 Encaissement chèque et effet en devises

9.1.1	Encaissement chèque en Euro	
	• Commission d'encaissement	12 000
	• Frais d'envoi	Min 30 000
9.1.2	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	
	• Commission d'encaissement	12 000
	• Frais d'envoi	Min 30 000
9.1.3	Provision pour retour chèque impayé	
	• Commission d'encaissement	12 000
	• Frais d'envoi	Min 30 000
9.1.4	Avis de sort / SWIFT	10 000

9.2 Emission de chèques et effets en devises

9.2.1	Emission de chèque Euro	Cf 2.2.1.1.5
9.2.2	Emission de chèque en autres devises	Non applicable

9.3 Encaissement chèques et effets libes reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA

	- Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
	- Frais fixe d'impayés	
	- Commission d'impayés	12 000
	- Frais d'envoi	min 30 000
	- SWIFT	10 000

9.4 Transferts

9.4.1	Transferts zone UEMOA	
	- inférieur à 50 000 000	20 000
	- à partir de 50 000 000	50 000
9.4.2	Transferts hors UEMOA avec change en autres devises	
	- Commission de transfert	2,5% min 20 000
	- Frais de dossier	15 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Autorisation FINEX	5 000
	- Port de lettre	1 500
	- TTHU 0,60%	
	- Commission de change	0,15% min 10 000
	• Si « OUR »	
	- Commission de transfert correspondant COMTRCOR	30 000
9.4.2.1	Commission sur requête au correspondant	
	• Frais SWIFT	10 000
	• Comm. du correspondant	Au réel
9.4.3	Transfert hors UEMOA sans change	
	- Commission de transfert	2,5% min 20 000
	- Frais de dossier	15 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Autorisation FINEX	5 000
	- Port de lettre	1 500
	- TTHU 0,60%	
	- Commission de change	Gratuit
	• Si « OUR »	
	- Commission de transfert correspondant COMTRCOR	30 000
9.4.3.1	Commission sur requête au correspondant	
	• Frais SWIFT	10 000
	• Comm. du correspondant	Au réel
9.4.4	Commission sur virement permanent non exécuté (défaut de provision)	2 000
9.4.5	Commission d'annulation de transfert	5 000
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Domiciliation import	
	- Frais de dossier	2 000
	- Commission domiciliation	2 500
	- Port de lettre	1 500
	- Annulation dossiers domicilié	Cf frais domiciliation import
	- Commission de dossiers en suspens	Cf frais domiciliation import
9.5.2	Domiciliation recettes d'exportation	
	- Commission domiciliation	5 000
	- Frais de dossier	2 000
	- Port de lettre	1 500
	- Annulation dossiers domicilié	Cf frais domiciliation export
	- Commission de dossiers en suspens	Cf frais domiciliation export

9.5.3	Remise documentaire import	
	- Commission de dossier	20 000
	- Commission de transfert	
	*Côte d'Ivoire	15 000
	*UEMOA	0,25% min 35 000
	*Hors UEMOA	2,5% Min 40 000
	- Commission de change éventuelle	0,15% min 10 000
	- Frais de SWIFT	16 000
	- TTHU	0,60%
	- Port de lettre	1 500
	- Autorisation FINEX	5 000
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais de relance	10 000
9.5.3.1	Documents en souffrance	
	- Commission d'intervention et / ou de prorogation	10 000
	- Commission de dossier souffrance perçu par mois	20 000
	- Frais Swift par relance	10 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.3.2	Remise à transférer à un confrère	
	- Frais de dossier	20 000
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais Swift	10 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.4	Remise documentaire export	
	• À la réception des documents :	
	- Frais de dossier	20 000
	- Bordereau par jeu de B/L	10 000
	- Courrier express 1 ^{er} jeu	Au réel min 30 000
	- Port de lettre	1 500
	- Courrier express 2 ^{ème} jeu	Au réel min 30 000
	- Commission de change éventuelle	0,15%
	- Port de lettre	1 500
	- Avis de sort	10 000
	• Annulation	
	- Commission d'annulation	20 000
	- Port de lettre	1 500
	- Frais de SWIFT	10 000
9.5.5	Crédit documentaire import	
9.5.5.1	Ouverture	
	- Commission d'ouverture	3%/an min 30 000
	- Frais de dossier	15 000
	- Frais SWIFT	26 200
	- Port de lettre	1 500
9.5.5.2	Modification portant sur le montant ou la validité	
	• Commission	3%/an min 30 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Port de lettre	1 500
	• Modification simple	
	- Commission fixe	30 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.5.3	Utilisation	
	- Commission d'acceptation	2% l'an par trimestre indivisible min 25 000
	- Port de lettre	1 500
	- Frais SWIFT	10 000
9.5.5.4	Réalisation	
	- Commission de levée de documents	0,5% min 35 000
	- Commission de change	0,15% min 10 000
	• SWIFT	10 000
	• TTHU	0,60%
	• Autorisation FINEX	5 000
	• Port de lettre	1 500
	• Commission de transfert	2,5% min 15 000
9.5.5.5	Annulation	
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais de SWIFT	10 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.6	Crédit documentaire export	
9.5.6.1	Ouverture	
	- Frais de dossier	20 000
	- Commission de notification	0,1% flat min 10 000
	- Commission de confirmation	2% l'an par trimestre indivisible min 50 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.6.2	Réalisation	
	- Commission de réalisation	0,5% flat min 30 000
	- Commission d'acceptation	2% l'an par trimestre indivisible min 30 000
	- Commission de change éventuel	0,15% min 10 000
	- Frais d'envoi	Au réel min 30 000
9.5.6.3	Annulation	
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais de SWIFT	10 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.7	Lettre de crédit	
9.5.7.1	Ouverture 4% min 35 000 par trimestre indivisible	
	- Frais de dossier	30 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Port de lettre	1 500

CONDITIONS DE BANQUE 2026 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

(Tarifs en vigueur au 1/8/2026 • Taux de Base Bancaire (TBB) : 10,75% HT depuis le 1/2/2009



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



9.5.7.2	Modification	
	• Modification portant sur le montant ou la validité :	
	- Commission	4%/an min 35 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Port de lettre	
	• Modification simple	
	- Commission fixe	30 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Port de lettre	1 500
9.5.7.3	Annulation	
	- Frais d'annulation	20 000
	- Frais SWIFT	10 000
	- Port de lettre	1 500

X. AUTRES SERVICES (DIVERS)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 30 jours	7 500
10.1.2	30 à 60 jours	10 000
10.1.3	60 à 90 jours	12 500
10.1.4	90 jours à un an	15 000
10.1.5	Plus d'un an	20 000
10.2	Supplément par photocopie	1 000 F/ Page
10.3	Boîte à lettres	30 000/an
10.4	Location de coffre-fort	Non applicable
10.5	Frais de reproduction de clé	Non applicable
10.6	Demande de renseignements sur client	Gratuit

10.7	Demande de renseignements commerciaux (par télécopie et avec accord du client)	Gratuit
10.8	Demande de renseignements financiers	Gratuit
10.9	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	Gratuit
10.10	Abonnement mensuel au site internet	Gratuit
10.11	Information annuelle des cautions	20 000
10.11.1	Successions	
10.11.2	Frais d'ouverture de dossier de succession	
	• Jusqu'à 500 000	Gratuit
	• Au-delà	20 000
10.11.3	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2% HT du solde du compte du défunt
10.12	Frais annuels de tenue de compte	Gratuit
10.13	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Gratuit
10.13.1	Frais relatif saisie-arrest/avis à tiers détention ou opposition administrative	50 000
10.13.2	Lettre d'avertissement	Gratuit
10.14	Lettre d'injonction	Gratuit
10.15	Attestation d'avoirs	10 000
10.16	Reconstitution d'extrait de compte	Non applicable
10.17	Frais rapport de crédit relatif à une demande de prêt (BIC)	1 000
10.18	Frais d'authentification	10 000 F/Acte
10.19	Frais d'authentification de divers actes de justice	10 000 F/Acte
10.20	Inscription d'actes au greffe	10 000 F/Acte + frais de greffe au réel
10.21	Enregistrement d'actes à la DGI	10 000 + frais fixe d'enregistrement (au réel)
10.22	Crédit immédiat (suite à la remise d'un chèque)	5 000

Méthode de calcul du taux effectif global (TEG)

Le TEG est le taux qui intègre l'ensemble des coûts liés au prêt notamment, le taux d'intérêt, les frais de dossier et l'assurance.

Exemple de calcul du TEG :

RUBRIQUE	VALEUR
Montant du prêt	1 000 000
Taux d'intérêt	8,5%
Durée	12 mois
Frais de dossier	10 000
Taxe	10%
Assurance (flat)	4 500
TEG	12,33%

La formule mathématique du TEG se présente comme suit :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^k} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^p}$$

i : le taux effectif global annuel (peut être arrondi à la première décimale).
k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fond
Ak : le montant de déblocage numéro k
ik : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k (exprimés en années et fractions d'années)

p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement
n : le numéro d'ordre de la dernière échéance
Ap : le montant de l'échéance numéro p
ip : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p (exprimés en années et fractions d'années)

